



DEC105330INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GAILLARDET en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jérôme GAILLARDET, professeur de l'IPG de Paris, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, en charge de la mise en place du réseau français des bassins versants.

Pour l'exercice de cette mission, M. GAILLARDET demeure affecté à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP – UMR 7154), Tour 14-24, 2^{ème} étage, 4 place Jussieu, Case 89, à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. GAILLARDET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Est

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs